



L'organisme de la musique francophone au Manitoba  
Manitoba's francophone music organization

## Règlements d'utilisations de la salle de répétition du 100 NONS

### Règlements généraux de la salle :

- Seuls les membres individuels ou les responsables d'un groupe membre peuvent réserver la salle de répétition du 100 NONS et ce seront eux qui seront tenus responsables pour toutes infractions des règlements ;
- **Toutes** les personnes présentes dans la salle doivent signer la feuille de présence.
- Tous les membres individuels et/ou responsables de groupe doivent suivre une session de formation obligatoire pour la salle avant de l'utiliser (communiquez avec le bureau pour organiser une session) ;
- L'équipement et les meubles dans la salle sont à votre disposition ; s'ils sont endommagés lors de votre répétition (de façon volontaire ou par accident) la facture de réparation/de remplacement sera envoyée au membre responsable qui aura réservé la salle.
- La salle doit être remise en bon état tel que spécifié par l'affiche sur la porte après chaque répétition. Ce qui veut dire :
  - Câbles bien roulés
  - Éteindre tous les amplis, le clavier et le système de son
  - Étuis remis en place
  - Fenêtres et portes fermées
  - Instruments, pieds, micros, lutrins, moniteurs, etc. remis à leurs places.
- Les réservations doivent se faire auprès du 100 NONS – aucune personne ne sera admise dans la salle sans l'autorisation du 100 NONS ;
- Toute annulation de réservation doit être avisé au 100 NONS par courriel avant le temps bloqué de préférence au moins 24 heures en avance. Quand la salle est réservée mais n'est pas utilisée, ceci empêche un autre membre de réserver la salle ;
- Les personnes qui utilisent la salle doivent quitter les lieux par 23h00. L'utilisation de la salle 241 dépend également des heures d'ouvertures du Centre culturel franco-manitobain.
- Soyez respectueux du volume durant vos répétitions. On aime nos voisins.



L'organisme de la musique francophone au Manitoba  
Manitoba's francophone music organization

## Réservations de la salle de répétition du 100 NONS

### L'accès à la salle 241 est accordé selon les priorités suivantes :

- Projets francophones qui se déroulent en français : réservation de la salle jusqu'à quatre semaines à l'avance, maximum de cinq sessions par semaine.
- Projets non-francophone porté par un ou une Francophone : réservation de la salle jusqu'à une semaine à l'avance, maximum de deux sessions par semaine.

*\* Il pourrait y avoir une amende à payer pour toute infraction des règlements.*

*\*\* Nous nous réservons le droit de suspendre le droit d'utilisation de la salle de répétition aux membres qui ne respectent pas les règlements.*

### Pour réserver la salle :

- Consulter le calendrier Salle 241 sur notre site web (100nons.com/services) pour vérifier les disponibilités de la salle ;
- Communiquer avec le 100 NONS au (204) 231-7036 ou à [membres@100nons.com](mailto:membres@100nons.com) ;  
*(Sachez que nous sommes parfois en déplacement, donc si vous n'arrivez pas à nous joindre par téléphone, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel)*
- La durée maximum d'une session est de quatre heures.